


Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réservé
au
Moniteur
belge


09027272

 Dépôt au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 11 FÉV. 2009

 Greffe
Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479.661.535

Dénomination

 (en entier) : **"Valves Maintenance & Négoce" en abrégé "Valma"**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Clos Saint-Martin, 63 à 5377 Waillet

Objet de l'acte : Démission des gérants, nomination d'un gérant, délégation de la gestion journalière, transfert du siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 janvier 2009.

L'assemblée générale acte la démission des gérants historiques que sont Demelenne Béatrice (rue de Vérenne n° 5 à 5377 Waillet) et Lennertz Marc (rue de Vérenne, n°5 à 5377 Waillet) avec effet au 31 janvier 2009.

Sous réserve de la délibération qui aura lieu à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire, les actionnaires accordent dès à présent une décharge de principe aux gérants pour leur gestion passée.

La nomination d'un nouveau gérant s'opérera à l'occasion d'une autre assemblée générale extraordinaire prévue à cet effet le 31 janvier 2009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31 janvier 2009

A l'unanimité, les associés désignent la sprl Versilia, représentée par Claudio Lenzoni (Avenue de la Rousselière n° 76b à 4020 Liège), qui accepte, comme gérant ;

A l'unanimité, les associés décident de déléguer la gestion journalière de la sprl Valma ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à la sprl Versilia, représentée par Mr Claudio Lenzoni (Avenue de la Rousselière n° 76b à 4020 Liège), qui accepte. Cette délégation prend effet au 31 janvier 2009.

En qualité de déléguée à la gestion journalière, la sprl Versilia a les attributions et obligations suivantes :

- La gestion journalière de la société ;
- La gestion des biens meubles et immeubles de la société ; l'achat et la vente, la prise en leasing et la location d'actifs immobilisés ;
- La définition de la stratégie commerciale et notamment les modifications des tarifs, la prospection de la clientèle et la promotion des produits et services de la société ;
- La recherche de nouveaux services, produits, marchés et fournisseurs ;
- La gestion du personnel, recrutement, formation, licenciement, détermination des fonctions et tâches attribuées, détermination des rémunérations ;
- La définition des objectifs en matière de qualité et de sécurité ;
- La définition de la stratégie financière, la préparation des budgets d'investissements, la préparation et la mise en œuvre des objectifs ; les négociations avec les organismes bancaires ;
- Plus généralement, dans les limites de la gestion journalière, toutes les prestations nécessaires pour assurer la gestion et l'administration de la société sur le plan administratif, financier, technique et commercial avec tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ces attributions et obligations, et notamment :
 - o La conclusion de tous contrats au nom et pour compte de la société et notamment les contrats d'achat, de vente et de prestations de services, les baux, les contrats concernant les communications et la téléphonie, ainsi que les approvisionnements énergétiques, etc. ;
 - o La conclusion de prêts, crédits et autres financements ;
 - o L'ouverture et la gestion de comptes à la poste, auprès des banques ou autres organismes financiers ;

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- o La réception de tout recommandé ; la représentation de la société vis-à-vis des postes, de l'office des chèques postaux et de toute administration et de toute autorité ;
 - o La signature, la négociation et l'endossement pour le compte de la société de tous effets de commerce, lettres de change, mandats, chèques ou documents similaires ;
 - o La réception de toutes sommes ou valeurs pour compte de la société et l'octroi de quittances au nom de la société ;
 - o La défense des intérêts de la société et sa représentation en justice, tant en demandant qu'en défendant, notamment l'introduction des procédures judiciaires concernant les créances et la conclusion de toutes transactions dans le cadre de la gestion journalière
- et la représentation de la société pour l'exécution de toutes ces attributions.

A l'unanimité, les associés décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : rue de la Métallurgie, n° 25 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Pour extrait certifié conforme.

Le gérant,
Versilia sprl,
Représentée par Lenzoni Claudio,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2009 - Annexes du Moniteur belge